Que sont les titre-services ?

Les titre-services permettent aux clients inscrits de rémunérer les services d'une aide-ménagère à leur domicile privé.

Quelles sont les activités ?

Seules les tâches exclusivement ménagères sont autorisées. Vous pourrez découvrir ci-dessous la plupart des services permis et exclus (liste non exhaustive).

Dans le ménage

Autorisé

- Nettoyer
- Laver les fenêtres
- Lessiver, repasser et raccommoder le linge
- Préparer un repas simple

Non autorisé

- Jardiner et tondre le gazon
- Tapisser et peindre
- Réaliser des travaux de réparation ou de transformation
- Garder des enfants, des personnes malades ou âgées
- S'occuper d'animaux
- Accomplir un travail administratif

En dehors de la maison

Autorisé

- S'occuper des courses quotidiennes
- Se rendre à la poste, chez le boulanger, à la pharmacie,…

Non autorisé

- Aller acheter du mobilier, des appareils,...
- Transporter des personnes

Dans un environnement professionnel

Non autorisé

- Nettoyer les communs d'un immeuble
- Nettoyer un cabinet ou bureau à usage professionel (cabinet médical, salle d'attente,...)

La Buanderie vous facilite la vie TITRES-SERVICES

Malmedy
Theux
Battice
Embourg

087 46 06 08
www.buanderie.be

Société d'insertion agréée par la Région wallonne

Editeur responsable: La Buanderie - rue Charles Rittweger, 37 - B-4910 Theux



La Buanderie vous facilite la vie TITRES-SERVICES

En toute sécurité !

Quels sont les gestes préventifs de base à mettre en place ?

Déterminez les risques éventuels et aidez notre aide-ménagère à prendre les mesures de prévention nécessaires.

Chute de hauteur

- Mettre à disposition une escabelle solide et en bon état (ne pas monter sur une chaise, sur une table,...)
- Ne pas utiliser une escabelle de plus de 3 marches
- Les fenêtres doivent être accessibles en toute sécurité



Produits d'entretien

- A l'achat des produits d'entretien, vérifier que l'étiquette soit bien lisible et faire respecter les consignes indiquées
- Ne pas mélanger les produits



Lésion dorsale

- Mettre à disposition le matériel adéquat : un manche télescopique,...
- Conseiller de ne pas pousser ou soulever les meubles mais bien de les tirer



Glissade ou chute sur un sol glissant, sur un objet,...

- Dégager les différents passages, pièces et escaliers
- Veiller au port obligatoire des chaussures de travail antidérapantes fournies par La Buanderie



Situations dangereuses

- Prévoir le matériel adéquat pour les situations à risque
- Les réparations ne peuvent pas être effectuées par notre aide-ménagère



Consignes

- Etablir des consignes claires
- La première fois, réaliser ensemble le tour de la maison pour déterminer les risques éventuels
- Si c'est autorisé, déterminer le lieu pour fumer
- Prévoir du matériel sûr et propre

Veiller à ce que notre aide-ménagère puisse maintenir votre maison propre en toute sécurité.

La Buanderie vous facilite la vie TITRES-SERVICES

En cas d'accident ou de dommages matériels, notre aide-ménagère doit immédiatement appeler La Buanderie.